

3a Plan Local d'Urbanisme

Saint Bertrand de Comminges

Zonage réglementaire

JUILLET 2019

Prescriptions

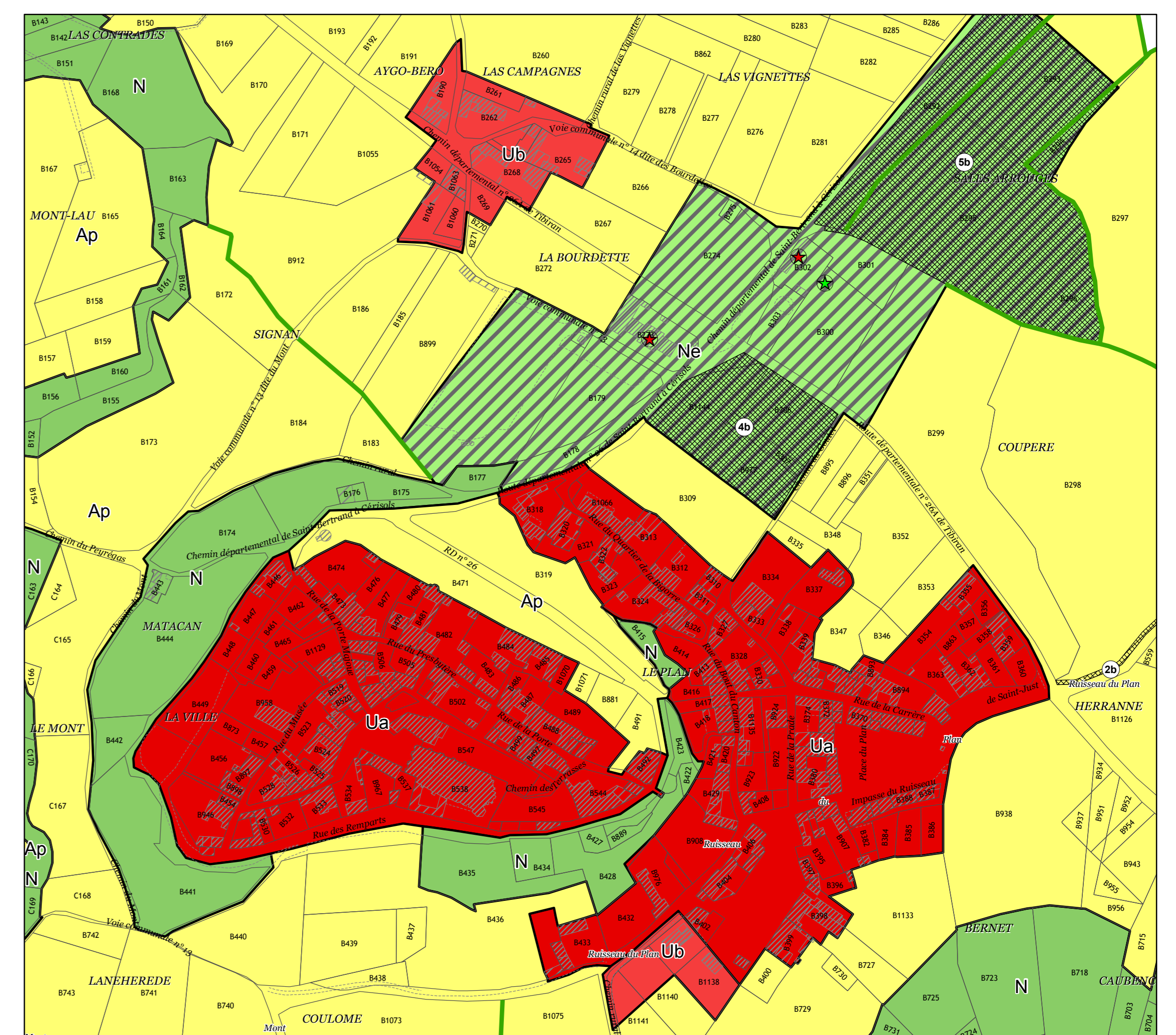

- ★ 07 - Element paysager remarquable (localisé)
- ★ 16 - Bâtiment pouvant changer de destination
- 07 - Espace remarquable du paysage (linéaire)
- ▨ 05 - Emplacement réservé

Zonage réglementaire

- Ua : Noyau urbain historique
- Ub : Zone d'extension urbaine
- Uh : Hameau
- Uc : Zone d'extension moderne à enjeux paysagers majeurs
- 1Au : Zone à urbaniser
- Aa : Zone agricole
- Ap : Zone agricole à protéger
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements collectifs
- Ni2 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements touristiques
- Ni3 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements touristiques

1 : 5 000 Sources : DGFIP, Cadastre Projection : RGF93-Lambert93

Corrigé : Au 2019 en ce qui concerne les coordonnées rectifiées de Lambert CAD associé au système géométrique français RGF93. Les coordonnées en bleu correspondent aux coordonnées rectifiées de Lambert 93 associées au système géométrique français RGF93.



Agrandissement du village 1 : 2 500